



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chirurgiens

Question écrite n° 66337

Texte de la question

M. René-Paul Victoria appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la situation des chirurgiens libéraux, et notamment le respect de l'accord signé avec le Gouvernement l'été dernier. En effet, il semblerait que certaines dispositions de cet accord ne soient aujourd'hui pas respectées. Ainsi, les actes chirurgicaux n'ont été augmentés que de 12,5 %, alors qu'étaient prévus une revalorisation de 25 % de leurs honoraires et l'accès, pour les chirurgiens, au secteur 2 qui permet de faire des dépassements d'honoraires remboursés. Par ailleurs, les chirurgiens réunionnais, qui bénéficient d'une majoration pour leur consultation, au regard de la cherté de la vie dans l'île, attendent que leur soit également appliqué pour leurs actes chirurgicaux un coefficient de majoration de 1,3 comme c'est le cas pour les cliniques et les hôpitaux. Il souhaiterait donc savoir quelles mesures le Gouvernement entend prendre, afin que l'accord signé soit respecté et que soit évitée une pénurie de chirurgiens libéraux.

Données clés

Auteur : [M. René-Paul Victoria](#)

Circonscription : Réunion (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66337

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 2005, page 5543